

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 JUILLET 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 11 juillet 2023 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Guy Bruneau et Jean-Pierre Allard en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

Aussi présent, monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h40.

2023-07-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Marie-Claude Labelle
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 13 juin 2023
3. Adoption des paiements fournisseurs et salaires au 30 juin 2023
4. Chemin de contournement - MTQ
5. Séance du conseil – Août 2023
6. Varia
7. Suivi des dossiers
 - Parution de l'avis public dans le cadre des travaux à effectuer (TECQ 2023) dans le journal l'Info du Nord
 - Sonde du Parc Georges-Painchaud
8. Correspondance et information
 - Élection partielle du 27 août 2023
 - Salon des artisans – 22 juillet 2023 au Parc Georges-Painchaud
 - Tournoi de tennis – 21, 22 et 23 juillet 2023
 - Distribution du journal local "L'Information du Nord"
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Adoptée

2023-07-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 13 juin 2023 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2023-07-03

3. ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES AU 30 JUIN 2023

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les comptes des chèques fournisseurs au 30 juin 2023 totalisant 196 162.13\$ ainsi que la liste des salaires pour la même période totalisant 25 563.41\$.

Adoptée

- Le registre des paiements fournisseurs, portant les numéros C2300171 à C2300229 et les paiements directs L2300025 à L2300030 totalisant 196 162.13\$ et se terminant le 30 juin 2023;
- Le registre des salaires dépôts directs portant les numéros D2300165 à D2300170 totalisant 4 537.14\$ (élus) et les numéros D2300159 à D2300164 et D2300171 à D2300203 totalisant 20 776.99\$ (employés) et les chèques P2300004 et P2300005 (employés) totalisant 249.28\$, incluant les semaines 22 à 25.

2023-07-04

4. CHEMIN DE CONTOURNEMENT – MTQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90% des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré)
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Richard Gagnon, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre du dossier;

Pour ces motifs, sur la proposition de Martine Labrosse, appuyé par Guy Bruneau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Lac-Saguay autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2023-07-05

5. SÉANCE DU CONSEIL – AOÛT 2023

ATTENDU QUE le conseil prévoit que le quorum pour la séance du conseil ordinaire du mois d'août 2023 ne pourra être respecté.

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Martine Labrosse
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du mois d'août 2023 soit annulée.

Adoptée

6. VARIA

7. SUIVI DES DOSSIERS

- Parution de l'avis public dans le cadre des travaux à effectuer (TECQ 2023) dans le journal l'Info du Nord
- Sonde du Parc Georges-Painchaud

8. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- Élection partielle du 27 août 2023
- Salon des artisans du 22 juillet 2023 au Parc Georges-Painchaud
- Tournoi de tennis – 21, 22 et 23 juillet 2023
- Distribution du journal local "L'Information du Nord"

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-07-06

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h10

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2023-07-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire